

Berne admet des défail dans la lutte contre les

POLLUTION Il faut des années pour bannir les produits identifiés comme toxiques, y compris pour l'homme. Pour la première fois, la Confédération admet des «problèmes» dans son système d'autorisation.

Sylvain Besson
sylvain.besson@tamedia.ch

Guy Parmelin veut agir vite dans le dossier brûlant des pesticides. Depuis le printemps, le conseiller fédéral UDC a promis l'interdiction de plusieurs substances jugées nocives, que les paysans suisses utilisaient depuis des décennies.

Parmi elles, le chlorothalonil. Des résidus de ce fongicide ont été détectés dans des captages d'eau potable un peu partout en Suisse. En avril, l'Union européenne a estimé que ces résidus pouvaient être cancérogènes. Dans la foulée, Guy Parmelin a annoncé le retrait du chlorothalonil «en octobre» ou au «début de l'automne», en tout cas «plus tôt que dans l'UE».

Mais ce retrait rapide est loin d'être acquis. Car en Suisse, interdire un pesticide peut prendre des années, surtout si l'industrie se bat pour le défendre.

Syngenta contre-attaque

L'un des fabricants du chlorothalonil, le géant agrochimique Syngenta, vient justement de remettre de nouvelles données aux autorités suisses. Elles visent à montrer que cette substance et ses résidus sont inoffensifs. «L'autorisation du chlorothalonil doit être à notre avis prolongée», affirme Vincent Dudler, responsable de l'évaluation des risques à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire, les longs délais illustrent un «problème d'efficacité des processus d'homologation» en Suisse. La communication entre les offices concernés (agriculture, sécurité alimentaire, environnement et Secrétariat d'Etat à l'économie) prend du temps. La duplication des procédures entre la Suisse et l'Union européenne aussi. Et dans certains cas, les fabricants prolongent le réexamen en promettant de «nouvelles données» sur la toxicité de leurs produits.



des. En principe, ce processus prend un an à un an et demi. Mais sur le site de l'OFAG, nous avons repéré quatorze substances dont le réexamen dure depuis 2015 ou 2016 - un délai anormalement long. Olivier Félix le reconnaît: «Nous avons eu un problème au niveau de l'organisation. Certains des nos experts ont quitté l'administration, et ce n'est pas facile d'en retrouver.»

En 2018, une décision du Tribunal fédéral donnant aux associations écologistes le droit d'intervenir dans les procédures a compliqué les choses. «On a un peu coté les malheurs, mais maintenant cela

fonctionne à nouveau de manière plus efficace», assure Olivier Félix.

Pour Vincent Dudler, responsable de l'évaluation des risques à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire, les longs délais illustrent un «problème d'efficacité des processus d'homologation» en Suisse. La communication entre les offices concernés (agriculture, sécurité alimentaire, environnement et Secrétariat d'Etat à l'économie) prend du temps. La duplication des procédures entre la Suisse et l'Union européenne aussi. Et dans certains cas, les fabricants prolongent le réexamen en promettant de «nouvelles données» sur la toxicité de leurs produits.

En 2018, une décision du Tribunal fédéral donnant aux associations écologistes le droit d'intervenir dans les procédures a compliqué les choses. «On a un peu coté les malheurs, mais maintenant cela

fonctionne à nouveau de manière plus efficace», assure Olivier Félix.

Pour Vincent Dudler, responsable de l'évaluation des risques à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire, les longs délais illustrent un «problème d'efficacité des processus d'homologation» en Suisse. La communication entre les offices concernés (agriculture, sécurité alimentaire, environnement et Secrétariat d'Etat à l'économie) prend du temps. La duplication des procédures entre la Suisse et l'Union européenne aussi. Et dans certains cas, les fabricants prolongent le réexamen en promettant de «nouvelles données» sur la toxicité de leurs produits.

En 2018, une décision du Tribunal fédéral donnant aux associations écologistes le droit d'intervenir dans les procédures a compliqué les choses. «On a un peu coté les malheurs, mais maintenant cela

fonctionne à nouveau de manière plus efficace», assure Olivier Félix.

Pour Vincent Dudler, responsable de l'évaluation des risques à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire, les longs délais illustrent un «problème d'efficacité des processus d'homologation» en Suisse. La communication entre les offices concernés (agriculture, sécurité alimentaire, environnement et Secrétariat d'Etat à l'économie) prend du temps. La duplication des procédures entre la Suisse et l'Union européenne aussi. Et dans certains cas, les fabricants prolongent le réexamen en promettant de «nouvelles données» sur la toxicité de leurs produits.

des. En principe, ce processus prend un an à un an et demi. Mais sur le site de l'OFAG, nous avons repéré quatorze substances dont le réexamen dure depuis 2015 ou 2016 - un délai anormalement long. Olivier Félix le reconnaît: «Nous avons eu un problème au niveau de l'organisation. Certains des nos experts ont quitté l'administration, et ce n'est pas facile d'en retrouver.»

En 2018, une décision du Tribunal fédéral donnant aux associations écologistes le droit d'intervenir dans les procédures a compliqué les choses. «On a un peu coté les malheurs, mais maintenant cela

fonctionne à nouveau de manière plus efficace», assure Olivier Félix.

Pour Vincent Dudler, responsable de l'évaluation des risques à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire, les longs délais illustrent un «problème d'efficacité des processus d'homologation» en Suisse. La communication entre les offices concernés (agriculture, sécurité alimentaire, environnement et Secrétariat d'Etat à l'économie) prend du temps. La duplication des procédures entre la Suisse et l'Union européenne aussi. Et dans certains cas, les fabricants prolongent le réexamen en promettant de «nouvelles données» sur la toxicité de leurs produits.

En 2018, une décision du Tribunal fédéral donnant aux associations écologistes le droit d'intervenir dans les procédures a compliqué les choses. «On a un peu coté les malheurs, mais maintenant cela

fonctionne à nouveau de manière plus efficace», assure Olivier Félix.

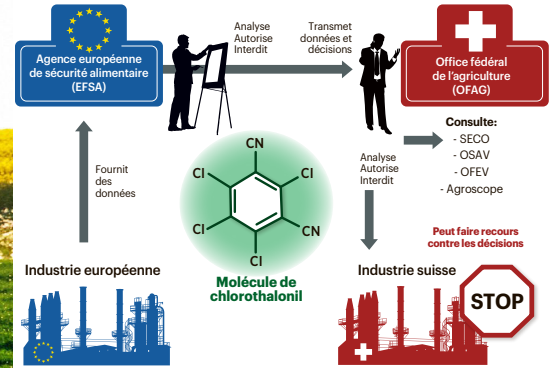
Pour Vincent Dudler, responsable de l'évaluation des risques à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire, les longs délais illustrent un «problème d'efficacité des processus d'homologation» en Suisse. La communication entre les offices concernés (agriculture, sécurité alimentaire, environnement et Secrétariat d'Etat à l'économie) prend du temps. La duplication des procédures entre la Suisse et l'Union européenne aussi. Et dans certains cas, les fabricants prolongent le réexamen en promettant de «nouvelles données» sur la toxicité de leurs produits.

Pour Vincent Dudler, responsable de l'évaluation des risques à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire, les longs délais illustrent un «problème d'efficacité des processus d'homologation» en Suisse. La communication entre les offices concernés (agriculture, sécurité alimentaire, environnement et Secrétariat d'Etat à l'économie) prend du temps. La duplication des procédures entre la Suisse et l'Union européenne aussi. Et dans certains cas, les fabricants prolongent le réexamen en promettant de «nouvelles données» sur la toxicité de leurs produits.

lances pesticides



Le système d'autorisation des pesticides



fin de l'année, une quinzaine de substances devraient voir leurs autorisations retirées. Et le cas des pesticides dont l'examen traîne depuis 2015 ou 2016 devrait être réglé d'ici le début 2020 au plus tard, promet Olivier Félix.

Ce durcissement relatif inquiète les fabricants de pesticides. L'interdiction imminente du chlorpyrifos, en particulier, a choqué. «Cela nous a surpris que les autorités s'interdisent avant la décision de l'Union européenne, sans dommages démontrés pour l'environnement et sans qu'il y ait de nécessité urgente», explique Regina Ammann, responsable des affaires publiques chez Syngenta Suisse. Huit fabricants et distributeurs ont recouru contre cette décision. L'obligation de retirer le produit sans délai coûte cher: éliminer 82 tonnes d'un produit à base de chlorpyrifos, le Biml 101, coûterait au total 400 000 francs, affirme son distributeur Sintago dans un recours.

Les fabricants s'inquiètent

Une autre entreprise, Leu + Gyax, dénonce l'«oppression politique» qui s'exercerait sur l'OFAG pour interdire au plus vite le chlorpyrifos. De même, Syngenta «rejette fermement toute décision punitive politique d'interdiction des pesticides. L'entreprise demande un cadre réglementaire clair, un processus d'autorisation basé sur la science, et de la prévisibilité». Développer une nouvelle substance peut durer dix ans et coûter 260 millions de francs, selon Syngenta. Les producteurs ont donc intérêt à maintenir leurs produits le plus longtemps possible sur le marché.

La position de Syngenta a du poids, car l'entreprise se dit soutenue par Scienceen-

dustries, un lobby chimique et pharmaceutique qui compte parmi ses membres Nestlé et Novartis. Le 29 août, une délégation de l'association a rencontré Guy Parmelin à Berne pour «discuter de l'adaptation des processus d'homologation des produits phytosanitaires», indique son département.

Les industriels ont des raisons de se faire du souci. Car de toutes parts, des voix s'élèvent pour rendre les conditions d'autorisation des pesticides beaucoup plus sévères. Claude Ramseier, le chimiste cantonal fribourgeois, appelle de ses vœux «des bases légales qui permettent d'interdire un produit sans possibilité de recours des entreprises. Il faudrait aussi tester préalablement sa persistance, au lieu de l'autoriser puis de l'interdire après coup.»

Les organisations écologistes (WWF, Greenpeace et Pro Natura) demandent le réexamen urgent de 150 substances et le retrait immédiat d'une douzaine d'autres. «Les effets des pesticides sur les amphibiens ou les reptiles sont très mal connus, déplore Eva Wyss, responsable du dossier au WWF. Ceux des résidus et des cocktails de pesticides également. Il faut plus de transparence, avec un accès des ONG aux données des fabricants. Enfin, il faudrait une instance d'autorisation indépendante car l'OFAG a trop de poids aujourd'hui.»

À l'inverse, l'industrie veut rester sous le contrôle de l'OFAG et conserver un maximum de substances. Seule cette diversité, affirme-t-elle, permettra de combattre les maladies résistantes sur le long terme.

Il reviendra à la Confédération d'arbitrer ce bras de fer: elle doit remettre un rapport sur la réforme du processus d'autorisation des pesticides d'ici à la fin de l'année.

L'interdiction de l'Applaud dans les cultures de fruits et légumes n'a été actée qu'en avril dernier.

Même quand un produit est jugé dangereux par les experts de la Confédération, sa mise hors circuit s'avère difficile. Ainsi l'«insecticide chlorpyrifos, une substance toxique apparentée aux gaz de combat. Son réexamen a commencé en 2015. Dès juillet 2016, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire estimait qu'un pesticide à base de chlorpyrifos, le Pyrinex, exposait les humains proches de lieux d'épandage à un risque inacceptable. Pourtant, quatre mois plus tard, l'Office fédéral de l'agriculture autorisait à nouveau le Pyrinex jusqu'en 2025. L'OFAG précise qu'il s'agissait de deux procédures d'autorisation parallèles, ce «chevauchement» ayant été supprimé depuis.

Il faudra attendre près de trois ans, et d'autres études inquiétantes, pour interdire le Pyrinex. En 2018, dans un rapport

confidentiel que nous nous sommes procuré, les spécialistes d'Agroscope soulignent le «risque aigu» qu'il fait courir aux insectes et à la faune aquatique. Ce n'est que le 26 juin dernier que l'OFAG a interdit, avec effet immédiat, le Pyrinex et une vingtaine d'autres produits à base de chlorpyrifos.

Mais ce n'est pas la fin de l'histoire. Car l'un des distributeurs du Pyrinex, Leu + Gyax, a recouru contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral. Selon elle, le retrait du produit sans délai, après des décennies d'utilisation, est disproportionné. L'OFAG a dû faire machine arrière, et enlever de son site internet la mention ordonnant l'arrêt de l'utilisation du Pyrinex au 31 juillet. C'est seulement en 2020 qu'il cessera d'être utilisé.

Aujourd'hui, Berne dit vouloir accélérer le tempo et annonce un «renforcement de son processus d'homologation». D'ici là

Quatre pesticides dans le collimateur des autorités suisses

CHLOROTHALONIL

Les résidus de ce fongicide s'accumulent dans les eaux suisses depuis des années. Mais personne n'est inquiété, les doses étant considérées comme trop infimes pour menacer la santé humaine.

La situation a changé ce printemps, lorsque l'Union européenne a estimé que certains résidus de chlorothalonil pourraient présenter un «risque génotoxique» pour l'homme. Le produit est en outre considéré comme «très toxiques» pour les amphibiens.

Utile depuis les années 70 pour combattre de nombreuses maladies (mildiou, rouille, oïdium...), le chlorothalonil se dégrade en acides difficiles à éliminer une fois présents dans l'eau potable. Il devrait être interdit en Suisse en 2020. Mais trois fabricants, dont Syngenta, demandent le maintien de son autorisation.



CHLORIDAZONE

Cela fait plus de quarante ans que cet herbicide est sprayé dans les champs de betteraves sucrières pour éliminer les mauvaises herbes. En 2014, des chimistes canadiens ont traité la sonnette d'alarme: dans 27% des échantillons prélevés dans les eaux souterraines, on trouvait des concentrations parfois «étonnamment élevées» d'un de ses résidus, le desphényl-chloridazone. Le canton de Vaud était particulièrement concerné. Son inspecteur des eaux Eric Raetz évoquait de difficiles discussions avec les agriculteurs pour réduire l'utilisation du produit.

Aujourd'hui encore, le chloridazone et ses résidus ne sont pas considérés comme «pertinents» (donc potentiellement dangereux) en termes de santé humaine. Mais ce produit devrait être interdit en Suisse dès janvier 2020.



APPLAUD

En 2017, les scientifiques de l'Institut suisse Agroscope ont analysé 13 vins issus de vignobles traités avec l'insecticide Applaud. Dans quatre échantillons, les experts ont détecté des traces d'andiline, un agent cancérogène. Ce résidu n'était pas présent dans trois échantillons de vins venant de vignobles non traités. En 2015, l'Union européenne avait déjà mis en garde contre de possibles résidus cancérogènes issus de l'Applaud dans les confitures.

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a retiré l'autorisation de cet insecticide pour les cultures comestibles en octobre 2018. Mais le distributeur suisse du produit a recouru contre la décision. Selon lui, l'Applaud est irremplaçable contre la cicadelle de la vigne, un parasite. Le Tribunal administratif fédéral a validé le retrait partiel d'autorisation de l'Applaud en avril 2019.



CHLORPYRIFOS

Apparenté aux armes chimiques, cet insecticide organophosphoré est si toxique qu'un morceau de sucre de chlorpyrifos suffit à empoisonner 9,8 millions de litres d'eau, ou 48 kilomètres de route suisse, selon le WWF.

Le dernier, une étude universitaire affirmait que l'exposition au chlorpyrifos pouvait réduire la taille du cerveau et le Q.I. des enfants, même à des taux très faibles. Une expertise de l'Agroscope, datée de 2018, associe son utilisation massive à la «perte de biodiversité dans les zones agricoles».



La plupart des produits à base de chlorpyrifos ont été interdits en Suisse cet été, mais plusieurs industriels ont fait recours. L'Office fédéral de l'agriculture, l'«insecticide sera difficile à remplacer pour lutter contre le ver de fer qui attaque les pommes de terre».

Le débat politique s'anime, le front contre les pesticides s'élargit

Jamais le sujet n'a été aussi politisé qu'aujourd'hui. En 2020, le peuple suisse devrait voter sur deux initiatives populaires demandant une diminution drastique des pesticides de synthèse dans l'agriculture. Rien que cet été, une vingtaine d'interventions ont été déposées au parlement pour demander un contrôle plus strict de ces substances.

Mais la vraie nouveauté est l'irruption dans le débat des chimistes cantonaux. Ils parviennent à détecter de plus en plus de pesticides dans l'eau potable et réclament l'interdiction des produits les plus persistants. Les distributeurs d'eau

sont sur la même ligne. Ils réclament un contreprojet «incisif» à l'une des deux initiatives antipesticides, «Pour une eau potable propre».

«Ne pas réagir à la pression» Les Cantons aussi donnent de la voix. Le 16 août, Berne a exigé de la Confédération «qu'elle interdise dans les plus brefs délais le pesticide chlorothalonil», en raison de sa persistance dans l'eau. Si elle ne le fait pas, le Canton se réserve la possibilité d'édicter des restrictions d'utilisation». Dans l'industrie agrochimique, beaucoup estiment que ces pressions ont joué un rôle dans l'adoption récente de

plusieurs pesticides. «Nous pensons que les autorités ne doivent pas réagir à la pression politique et médiatique, mais doivent se fonder sur une analyse scientifique des risques», commente Regina Ammann, responsable des affaires publiques chez Syngenta Suisse.

Selon elle, le processus d'autorisation des pesticides est devenu plus strict, aussi bien au sein de l'UE qu'en Suisse. «Pour une nouvelle substance autorisée, quatre restrictions d'utilisation». Mais il est donc très important de conserver une diversité de substances pour combattre les maladies et les

nuisibles. C'est pourquoi nous nous engageons pour que le processus d'autorisation reste basé sur la science. Nous devons aussi assurer une sécurité dans la planification. C'est extrêmement important vu le temps qu'il faut pour mettre un produit sur le marché.»

Pour les fabricants suisses de pesticides, l'avenue se complique. Grâce à une décision du Tribunal fédéral, les organisations écologistes peuvent s'opposer à l'homologation de nouvelles substances, ou au renouvellement des anciennes. Mettre sur le marché des pesticides risque de devenir plus difficile, long et coûteux.